



PROCÈS-VERBAL N° 01

Réunion du :	Mardi 20 Aout 2019
Présidence :	Alain CHARRANCE
Présents :	Wahib ALIMI – Joël BEASSE – Willy FRESHARD – Gabriel GO
Assiste :	Oriane BILLY
Excusés :	Sylvain DENIS – Maxime EVEILLE – Jérôme MOUSTEY – Gérard NEGRIER – Arnaud VAUCELLE
Absent :	Paul ESNAULT

Préambule :

M. ALIMI Wahib, membre du club Nantes Métropole Futsal (582328), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

02. Mise en place de la Commission

Alain CHARRANCE (Président de la Commission) accueille les membres de la Commission Régionale d'Organisation des Compétitions Futsal pour la saison 2019/2020, et remercie Gabriel GO (Pilote du Pôle Compétitions) de sa participation à la réunion. Sylvain DENIS est désigné Secrétaire de la Commission.

En l'absence éventuelle du Président et ou du Secrétaire à une réunion, la Commission procédera au cours de la saison à la désignation d'un secrétaire de séance pour la réunion.

03. Règlements des Championnats et Coupes Futsal 2019/2020

La Commission prend acte des Règlements Généraux de la LFPL, des Règlements des Championnats Régionaux et Départementaux Futsal (Seniors et Jeunes), ainsi que des Règlements de la Coupe Pays de la Loire Seniors et U15 Futsal.

04. Championnats Régionaux Seniors Futsal

➔ Commission Supérieure d'Appel :

La Commission prend acte de la décision de la Commission Supérieure d'Appel de la FFF, qui inflige au Nantes C'West Futsal – Association Nantaise Futsal, un retrait ferme de 10 points au classement du Championnat dans lequel il évoluera lors de la saison 2019/2020.

➔ Commission Fédérale de Discipline :

La Commission prend acte de la décision de la Commission Fédérale de Discipline (match de Phase d'Accession à la D2 face au FC Chavanoz), qui inflige au Nantes Doulon FC, 5 matchs fermes à huis clos total ainsi qu'un an de suspension ferme du gymnase Jean Vincent.

Les rencontres concernées sont donc les suivantes :

- Match n°21684773 : Nantes Doulon FC 1 / Le Mans FC Futsal 1 – 21 Septembre 2019
- Match n°21684783 : Nantes Doulon FC 1 / Nantes Franco Portugais 1 – 12 Octobre 2019
- Match n°21684793 : Nantes Doulon FC 1 / Châteaubriant Voltigeurs 1 – 09 Novembre 2019
- Match n°21684803 : Nantes Doulon FC 1 / A. Nantaise Futsal 1 – 30 Novembre 2019
- Match n°21684808 : Nantes Doulon FC 1 / St Herblain Pépite 1 – 07 Décembre 2019

➔ Huis clos

La Commission acte que les rencontres de Championnat Régional 1 Futsal opposant le club de Nantes Doulon FC au club de l'Association Nantaise Futsal se dérouleront à huis clos total. Les rencontres concernées sont donc les suivantes :

- Match n°21684803 : Nantes Doulon FC 1 / A. Nantaise Futsal 1 – 30 Novembre 2019
- Match n°21684848 : A. Nantaise Futsal 1 / Nantes Doulon FC 1 – 28 Mars 2020

05. Championnats Régionaux Jeunes Futsal

➡ Composition :

Régional U17 Futsal – 08 clubs : L'Île d'Elle Chaillé 1, Etoile Lavalloise 1, Les Sables TVEC 1, Montaigu FC 1, Montaigu FC 2, Nantes Doulon FC 1, A. Nantaise Futsal 1, Nantes Métropole Futsal 1.

Régional U15 Futsal – 10 clubs : L'Île d'Elle Chaillé 1, Etoile Lavalloise 1, Les Sables TVEC 1, Montaigu FC 1, Montaigu FC 2, Nantes Doulon FC 1, A. Nantaise Futsal 1, Nantes Métropole Futsal 1, Stéphanoise Futsal 1 + un exempt.

Régional U13 Futsal – 06 clubs : Etoile Lavalloise 1, Montaigu FC 1, Nantes Doulon FC 1, A. Nantaise Futsal 1, Nantes Métropole Futsal 1 + un exempt.

Le calendrier des rencontres sera donc très prochainement communiqué aux clubs engagés.

Les engagements pour le Championnat Régional U11 Futsal seront prochainement ouverts aux clubs. En fonction du nombre d'engagés, une formule de jeu sera mise en place.

06. Championnat Régional Féminin

La Commission envisage la mise en place d'un Championnat Régional Féminin au cours de la présente saison. Une information sera envoyée aux clubs (Libre et Futsal) afin de les solliciter pour un éventuel engagement.

07. Coupe Nationale Futsal

➡ Point sur les engagements

La commission prend connaissance de la liste des équipes engagées au 20 Août 2018.

A ce jour, 33 équipes sont inscrites.

Elles se répartissent ainsi :

- District de Loire-Atlantique : 10 équipes
- District de Maine et Loire : 09 équipes
- District de Vendée : 08 équipes
- District de Mayenne : 04 équipes
- District de la Sarthe : 02 équipes

La Commission rappelle que la date limite des engagements a été fixée au Dimanche 15 Septembre 2019 par la FFF.

Conformément au règlement de la Coupe Nationale 2019/2020 :

Les clubs disputant le Championnat de France Futsal, ainsi que les clubs participant aux championnats R1 Futsal (ou championnat supérieur de Ligue) ont l'obligation de participer à la Coupe Nationale Futsal.

08. Coupe des Pays de la Loire Futsal

➡ Point sur les engagements

La commission prend connaissance de la liste des équipes engagées au 20 Août 2018.

A ce jour, 43 équipes sont inscrites.

Elles se répartissent ainsi :

- District de Loire-Atlantique : 11 équipes
- District de Maine et Loire : 13 équipes
- District de Vendée : 09 équipes
- District de Mayenne : 08 équipes
- District de la Sarthe : 02 équipes

La Commission rappelle que la date limite des engagements a été fixée au Dimanche 15 Septembre 2019.

Conformément au règlement des Championnats Régionaux Futsal 2019/2020 :

Les clubs participant aux Championnats R1 et R2 sont dans l'obligation de s'engager en Coupe Pays de la Loire Futsal.

09. Courriers – Courriels – Questions diverses

➡ Information :

Mise en place de la FMI pour les Championnats Régionaux Jeunes.

10. Calendrier

Prochaine réunion : Jeudi 26 Septembre 2019 à 18h30.

Le Président
Alain CHARRANCE

Le Secrétaire de séance
Willy FRESHARD

